

METROPOLE DE LYON

# AVIS ADMINISTRATIF

## Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon

### Modification simplifiée n° 4

#### Territoire de la commune de Lyon 7<sup>ème</sup> *Rectification d'une erreur matérielle*

Par arrêté en date du 3 mars 2025, Monsieur le Président de la Métropole de Lyon a prescrit l'engagement d'une procédure de modification simplifiée n° 4. Cet arrêté sera affiché à la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, à la mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon et à l'hôtel de la Métropole de Lyon, aux adresses précisées ci-après.

Elle a pour objet une rectification d'une erreur matérielle en rectifiant le pourcentage minimal de surface de plancher du programme affecté au logement aidé pour les réservations pour programme de logements n° 20 et 21 situées 31 rue Rachais et 46-50 rue Rachais à Lyon 7<sup>ème</sup>, passant ainsi de 50 % à 35 %.

Les modalités de mise à disposition seront définies lors de la Commission Permanente de la Métropole de Lyon en date du 14 avril 2025.

Le dossier de modification simplifiée n° 4 du PLU-H sera tenu à la disposition du public pendant la période de la mise à disposition du mardi 29 avril 2025 au vendredi 30 mai 2025, aux jours et heures habituels de réception du public (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles) :

- à la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7<sup>ème</sup>,
- à la mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement, 16 place Jean Macé,
- à l'hôtel de la Métropole de Lyon, service Planification, 20 rue du Lac, Lyon 3<sup>ème</sup>.

L'ensemble des pièces du dossier sera également consultable sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/ms4-lyon7-grandlyon>, sur le site internet de la Métropole de Lyon : [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com) ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3<sup>ème</sup>.

Le Président de la Métropole de Lyon  
**Bruno BERNARD**